



Ville de VAUCRESSON

Note de présentation synthétique du compte administratif 2021

Conseil municipal du 19 mai 2022

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au compte administratif.

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget.

Les informations du compte administratif sont concordantes avec le compte de gestion.

Le contexte national et local

L'année 2021 a été marquée par une atténuation des impacts de l'épidémie de Covid sur les activités économiques, scolaires, sportives et culturelles.

Les municipalités sont néanmoins restées très mobilisées sur la gestion des différentes vagues épidémiques, tant en ce qui concerne la gestion des espaces publics que des activités scolaires.

Elles ont également relancé les projets d'investissement et d'amélioration des services en partie décalés par le contexte sanitaire.

En parallèle, les évolutions fiscales suivent leurs cours ; 2021 étant la première année de suppression totale des recettes de taxe d'habitation et de mise en place des mécanismes de compensation par l'Etat.

Synthèse des résultats de la ville de Vaucresson

L'année 2021 se caractérise par une légère progression du résultat de fonctionnement, un effort d'investissement soutenu et l'encaissement d'une première partie du produit de l'opération VO².

Les chiffres de l'année se présentent comme suit, l'opération VO² étant reprise à part :

En fonctionnement :

- Hausse des recettes réelles :	+2,9%
- Hausse des dépenses réelles :	+2,8%
- Résultat réel de fonctionnement :	2 076 K€ (+69 K€)

En investissement :

- Recettes d'investissement :	942 K€
- Dépenses d'investissement :	5 585 K€
- Résultat réel d'investissement :	- 4 643 K€

On notera que l'exercice a été marqué en particulier par le décalage de subventions d'investissement, à percevoir en 2022, pour un montant de 1 566 K€.

Le résultat réel fonctionnement et investissement ressort à - 2 567 K€.

Le produit exceptionnel de l'opération VO² s'élève à 2 310 K€ pour l'année (4 389 K€ additionnels attendus en 2023).

Le résultat réel total, produit VO² inclus, s'élève à - 256 K€.

	CA 2020	BP 2021	CA 2021	% Réalisation
Dépenses réelles Fonct.	12 212 700	13 067 663	12 560 403	96,12%
Recettes réelles Fonct.	14 220 391	14 173 383	14 636 708	103,27%
Résultat réel Fonct.	2 007 690	1 105 720	2 076 305	
Solde Opérations d'ordre	- 632 924	- 1 105 720	- 671 039	
Résultat comptable Fonct. hors Vo2	1 374 767	-	1 405 265	
Résultat Fonct. VO2			5 503 149	
Opérations d'ordre VO2			- 5 486 975	
Résultat comptable Fonct. avec Vo2			1 421 439	
	CA 2020	BP 2021 hors reports	CA 2021	% Réalisation
Dépenses réelles Invest.	2 642 809	5 690 909	5 585 824	98,15%
Recettes réelles Invest.	2 096 095	4 585 189	942 629	20,56%
Résultat réel Invest.	- 546 714	- 1 105 720	- 4 643 194	
Solde Opérations d'ordre	632 924	1 105 720	659 058	
Résultat comptable Invest. hors Vo2	86 209	- -	3 984 136	
Résultat Invest. Vo2			- 3 192 729	
Opérations d'ordre Vo2			5 486 975	
Résultat comptable Invest. avec Vo2			1 689 890	
Résultat réel de l'exercice hors Vo2	1 460 976	- -	2 566 890	
Résultat réel de l'exercice avec Vo2	1 460 976	- -	256 470	
Résultats antérieurs				
Affectation Fonct.	1 509 136		1 857 096	
Affectation Invest.	3 023 823		4 136 839	
Résultat Global	5 993 935		5 725 484	
Reports				
Dépenses Invest.	2 411 178		1 188 935	
Recettes Invest.	312 761		6 856 371	
Résultat reporté	- 2 098 417		5 667 436	
Résultat global après reports	3 895 518		11 392 920	

Elément exceptionnel de l'année 2021 : cession des terrains et bail emphytéotique VO²

L'année 2021 a été marquée par la cession d'un terrain sur le site Yves du Manoir, route de la Chasse Royale, dans le cadre du projet immobilier VO².

Afin de faciliter la lecture et la comparaison avec l'année 2020, les flux relatifs à cette opération ont été retraités des dépenses et recettes réelles et sont présentés en résultat exceptionnel.

Le produit de l'opération s'élève à 6 700 000€ et se décompose comme suit :

- Cession de terrains à bâtir, route de la Chasse Royale : 5 486 975€ H.T décomposé en deux versements : 1^{er} versement en 2021 pour 1 097 395€ H.T et 2^{ème} versement à venir en 2023 pour 4 389 580€ H.T.
- Bail à construction, conclu pour un loyer capitalisé de 1 213 025€ encaissé en totalité en 2021.

La synthèse des flux comptables de cette opération pour l'année 2021 est reprise dans le tableau ci-dessous :

FLUX COMPTABLES Vo2 (Cession et Bail emphytéotique)		Date encaissement
Dépenses réelles Fonct.	-	
Recettes réelles Fonct.	1 113 569	2021
Recettes réelles Fonct.	4 389 580	2023
Résultat exceptionnel Fonct. (Vo2)	5 503 149	
Dépenses d'ordre Fonct.	5 486 975	
Recettes d'ordre Fonct.	-	
Solde Opérations d'ordre	- 5 486 975	
Dépenses réelles Invest.	4 389 580	
Recettes réelles Invest.	1 196 851	2021
Résultat exceptionnel Invest. (Vo2)	- 3 192 729	
Dépenses d'ordre Invest.	-	
Recettes d'ordre Invest.	5 486 975	
Solde Opérations d'ordre	5 486 975	
Résultat total Vo2	2 310 420	

A - Section de fonctionnement

1) Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, hors écritures VO², progressent de 2,9% en 2021.

Les principales variations sont les suivantes :

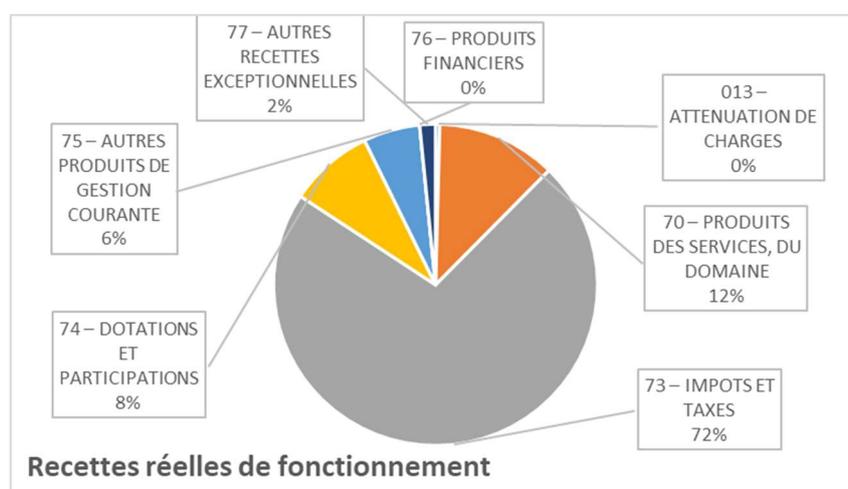
- Hausse des recettes de fiscalité directe : + 296 K€
- Retour à la normale des facturations périscolaires : + 232 K€
- Hausses des mises à disposition POLD et SIVU Haras Lupin : + 95 K€
- Progression des produits de cession logement social : + 143 K€
- Baisse des droits de mutation : - 370 K€

Les recettes de fonctionnement 2021 s'établissent donc à 14 636 k€ en 2021, contre 14 220 k€ en 2020. Compte tenu de la crise sanitaire ayant impacté l'année 2020, le chiffre de l'année 2019 est intéressant à rappeler : 14 548 k€.

Le tableau des recettes par chapitre est le suivant :

CHAPITRES Chiffres en k€	CA 2020	BP 2021	CA 2021	VARIATION CA 2021/CA 2020
013 – ATTENUATION DE CHARGES	56	50	61	8,9%
70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	1 349	1 765	1 751	29,8%
73 – IMPOTS ET TAXES	10 465	10 383	10 539	0,7%
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 537	1 212	1 242	-19,2%
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	731	763	828	13,3%
77 – AUTRES RECETTES EXCEPTIONNELLES	82	0	215	162,2%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors Vo2)	14 220	14 173	14 636	2,9%

La répartition par chapitre se présente comme suit :



CHAPITRE 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES : 61 K€ contre 56 K€ en 2020. Ce chapitre comprend les remboursements de rémunération et charges du personnel (au titre des congés maladie et maternité). Une légère augmentation est constatée.

CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE : 1 751 K€ contre 1 349 K€ en 2020, soit une progression de 402 K€.

Les deux principales évolutions sont les suivantes :

- Participations familiales (cantine, services périscolaires, crèche...) : + 232 K€ à 1 030 K€. Les services périscolaires, cantines et ramassage ont repris un rythme plus normal, après une année 2020 marqué par leur mise à l'arrêt sur certaines périodes.
- Remboursement des mises à disposition au profit de POLD et du SIVU Haras Lupin : + 98 K€ à 313 K€. Ces mises à disposition ont été évaluées de manière plus précise et ajustées en conséquence.

Un certain nombre de services municipaux ont également retrouvé une dynamique plus courante :

- Redevances d'occupation du domaine public (mobilier urbain, stationnement de voirie, tournages cinéma...) : 102 K€ contre 94 K€ en 2020 et redevances de stationnement : 164 K€ contre 145 K€ en 2020.
- Concessions cimetières : 37 K€ contre 23 K€ en 2020.
- Autres recettes domaniales : 104 K€ contre 69 K€. Location d'installations sportives, produits d'activités annexes.

CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES : 10 539 K€ contre 10 465 K€ en 2020. Ce chapitre représente 72% des recettes réelles de fonctionnement et se décompose comme suit :

- Impôts locaux : 8 295 K€ contre 7 960 K€ en 2020 (incluant les allocations compensatrices de taxe d'habitation pour 128 k€). Cette progression provient de la hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la progression du taux de taxe foncière par compensation avec la baisse de la taxe sur les ordures ménagères, et d'un solde positif de correction du coefficient correcteur perçu dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation.

On rappellera que la progression des bases de taxe foncière, fixée par l'Etat est restée modeste : +0,2%.

Le taux de la taxe foncière bâti s'est élevé à 19,90% en 2021. En effet, le taux de 11,86% de 2020 a été complété du taux de la part départementale (7,08%) dans le cadre de la réforme d'habitation et d'un transfert de 0,96 point de TEOM. Le taux de la taxe foncière non bâti est resté inchangé (31,15%) en 2021.

- Attribution de compensation : 1 010 K€ inchangé par rapport à 2020. Cette attribution est versée par la Métropole du Grand Paris afin de restituer à la Ville le montant, figé en 2015, des ressources qu'elle perçoit à la place de la Ville, pour l'essentiel au titre de la CVAE.
- Taxe sur la consommation d'électricité : 161 K€ contre 150 K€ en 2020.

- Droits de mutation : 1 071 K€ contre 1 448 K€ en 2020. Après une année 2020 record en termes de transactions immobilières à Vaucresson, celles-ci sont repassées sous la moyenne des années 2016-2019.
- Autres impôts et taxes : 2 K€ contre 5 K€ en 2020.

CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : 1 242 K€ contre 1 537 K€ en 2020, soit une baisse de 295 K€, rapportée à 167 K€ après reclassement de l'allocation compensatrice de taxe d'habitation. Cette baisse s'explique principalement par la baisse tendancielle de la DGF et le reclassement comptable de subventions CAF.

- Dotation globale de fonctionnement : 551 K€ contre 617 K€. La DGF, versée par l'Etat, à l'origine en compensation de la suppression de la taxe sur les salaires, poursuit son érosion et a diminué de 10.64% de 2020 à 2021.
- Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle : 76 K€ contre 79 K€ en 2020.
- Autres dotations et participations : 611 K€ contre 710 K€ en 2020 : ce montant comprend les versements de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que les subventions du Département des Hauts-de-Seine. En 2020, il incluait des dotations exceptionnelles, perçues en raison de la crise sanitaire.

CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : 828 K€ contre 731 K€ en 2020. Ce chapitre concerne principalement les revenus locatifs :

- Revenus des immeubles : 612 K€ contre 558 K€ en 2020. Ce poste inclut le loyer du Stade Français pour 318 K€, le premier loyer du bail emphytéotique de VO² pour 16 K€ et les revenus des actifs immobiliers loués pour 257 K€. On notera que la progression de ce poste sur 2021 correspond pour l'essentiel à un mouvement comptable sur le loyer du Stade Français.
- Redevances DSP (crèches, cinéma, marché forain) : 131 K€ contre 136 K€ en 2020.
- Places entreprises crèches : 46 K€ contre 19 K€ en 2020.
- Autres produits de gestion courante : 39 K€ contre 18 K€ en 2020.

CHAPITRE 77 - AUTRES RECETTES EXCEPTIONNELLES : 232 K€ contre 82 K€ en 2020. Ce chapitre est constitué essentiellement des :

- Produits des cessions d'immobilisations (une chambre et un appartement) : 224 K€ contre 81 K€ en 2020.
- Autres recettes exceptionnelles : 8 K€ contre 1 K€ en 2020.

ECRITURES D'ORDRE : 151 K€ contre 76 K€ en 2020. Ce poste intègre les travaux en régie ainsi que les écritures de cessions de chambres et baux emphytéotiques. On notera également une reprise de provision de 60 K€, enregistrée en 2020 au titre des contentieux de la commande publique et affectée à la couverture de l'indemnité versée dans le cadre du protocole sur le marché forain des Fils Géraud.

2) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 2,8% de 2020 à 2021.

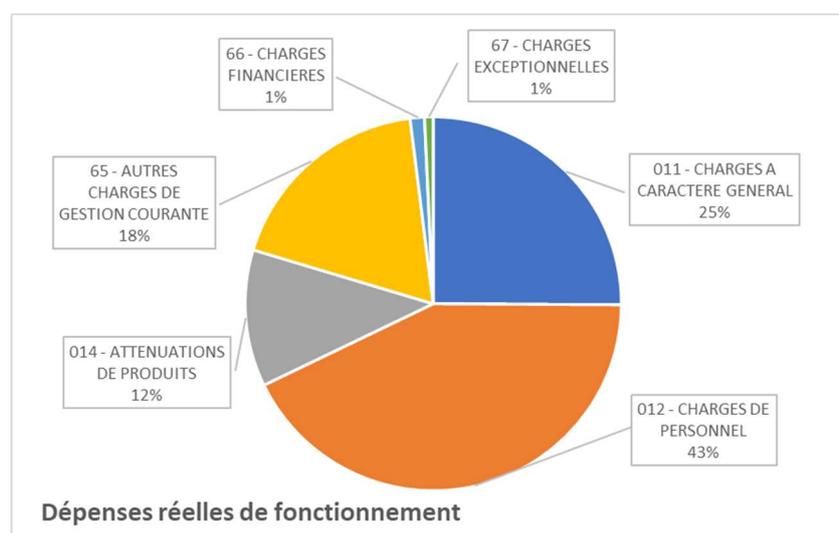
Les principales variations sont les suivantes :

- Retour à la normale des dépenses périscolaires : + 195 K€
- Hausse des honoraires relatifs aux projets et DSP : + 172 K€
- Progression des frais de personnel : + 185 K€
- Réduction du FCCT : - 80 K€
- Baisse du coût des bâtiments : - 129 K€

Les dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent donc à 12 561 k€ en 2021 contre 12 213 k€ en 2020, exercice marqué par la pandémie. La comparaison avec 2019, hors charges exceptionnelles, révèle une progression des dépenses de fonctionnement de 2,6% sur deux ans.

On rappellera que le ratio des dépenses réelles de fonctionnement/habitant est de 1 398€ (à comparer au ratio moyen des villes du département des Hauts-de-Seine s'élevant à 1 728€ en 2020).

CHAPITRES Chiffres en k€	CA			VARIATION CA 2021/CA 2020
	2020	BP 2021	2021	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 880	3 436	3 151	9,4%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	5 186	5 427	5 369	3,5%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 502	1 600	1 486	-1,1%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 425	2 442	2 307	-4,9%
66 - CHARGES FINANCIERES	174	156	155	-10,9%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	46	7	93	102,2%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 213	13 068	12 561	2,8%



CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 3 151 K€ contre 2 880 K€ en 2020. Ce chapitre progresse de 9,4%. Hors effet de base dû à l'impact de la crise Covid sur les chiffres 2020, il progresse de 2,5%. Retraité d'un décalage comptable des contrats DSP crèches de 2020 sur 2021, la progression se limite à +0,5%.

- Achats, fluides, fournitures et prestations de service : 797 K€ contre 707 K€ en 2020, ce dernier chiffre reflétant la réouverture des services, des écoles et de la restauration après une année 2020 marquée par l'impact des confinements. On rappellera le montant 2019 : 853 K€.

Ce poste regroupe principalement les fluides : 354 K€ contre 309 K€ en 2020, l'alimentation 231K€ contre 167 K€ en 2020 et les autres services et fournitures 212 K€ contre 231 K€ en 2020 (24 k€ de fournitures Covid : masques, gels en 2020).

- Contrats : 829 K€ contre 832 K€ en 2020. En incluant le retraitement des contrats DSP crèches, le montant des contrats 2021 s'élève à 791 K€ en 2021 contre 870 K€ en 2020. Cette baisse s'explique essentiellement par l'optimisation du contrat nettoyage et la baisse de certains contrats bâtiments dont reclassements.
- Honoraires : 223 K€ contre 51 K€ en 2020. Après une année durant laquelle l'activité projets a été réduite, ce poste a retrouvé un montant de dépenses proche de l'année 2019 (234 K€). Il regroupe en particulier les AMO sur les projets sécurité et prévention (43 K€), DSP cinéma (11 K€), tarifs périscolaires (23 K€), infogérance (6 K€). Mais aussi les frais d'agence sur les achats de chambres (35 K€). On relèvera le montant des frais de contentieux sur l'année : litige marché (15 K€), expropriation de chambres (11 K€), Cœur de Ville (5 K€).
- Les autres achats et services extérieurs : 735 K€ contre 711 K€ en 2020. Le transport scolaire a repris une activité plus normative : 134 K€ contre 86 K€ en 2020, ainsi que les frais de télécommunications, publications, annonces-marchés. Ce poste intègre également les dépenses informatiques (-57 K€), le contrat périscolaire (-24 K€), le contrat médiation-jeunesse (+20 K€).
- Les autres sous-postes sont les locations immobilières : 40 K€ contre 26 K€ en 2020 (revalorisation du loyer du parking de la gare), les charges de copropriété : 38 K€ contre 19 K€ en 2020 (augmentation du stock de chambres de services), les locations mobilières : 92 K€ contre 82 K€ en 2019, les dépenses d'entretien-réparation-maintenance : 245 K€ contre 303 K€ en 2020, divers services extérieurs (assurance, formations) : 58 K€ contre 64 K€ en 2020.
- Impôts et taxes : 95 K€ contre 85 K€ en 2020.

CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL : 5 369 K€ contre 5 186 K€ en 2020.

L'évolution des charges de personnel est de +3,53% en 2021. On notera que la hausse est restée inférieure à celle de la prévision budgétaire (+4,6%).

L'augmentation des charges à effectif constant (progression indiciaire, revalorisation des échelles de rémunération notamment des agents de catégorie C, revalorisation du SMIC et harmonisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C) représente un peu moins de la moitié de la progression. Le solde est lié aux variations d'effectifs décidées par la collectivité (par exemple, recrutement d'un directeur de pôle).

L'augmentation à effectifs constants se décompose comme suit :

- Des dépenses dites incompressibles qui obéissent notamment à des décisions gouvernementales et sur lesquelles la collectivité n'a pas possibilité d'intervention dans la mesure où elles s'appliquent de plein droit aux agents concernés. C'est le cas :
 - De la revalorisation de certaines échelles indiciaires mise en place dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnels carrière et Rémunération) qui induit de manière automatique une revalorisation de la rémunération brute des agents et des

Accusé de réception en préfecture
092-219200763-20220520-2022-36-DE
Date de réception préfecture : 20/05/2022

contributions patronales. A ce titre, en 2021, le coût supplémentaire généré par le PPCR est de 25K€

- Du GVT (Glissement Vieillesse et Technicité) qui est constitué par tous les avancements (d'échelons et de grades) dits statutaires et donc obligatoires. Le montant du GVT en 2021 est de 15 K€
 - Hausse des contributions : 5K€
 - Revalorisation du SMIC pour un montant de 3K€
- Des dépenses induites par des décisions de la collectivité telles que la mise en place d'une harmonisation des régimes indemnitaires des agents de catégorie C qui ont des rémunérations relativement faibles. La ville a décidé de procéder à cette revalorisation en mettant 40 K€ sur 3 ans soit 120 K€ au total. En 2021, le surcoût est donc de 40 K€.

Le solde de la variation des effectifs (recrutements – départs) s'élève à 95K€ et résulte des mouvements suivants :

- Suppression d'un poste de catégorie C transféré à POLD
- Création d'un poste de catégorie A (directeur de pôle)

Soit un solde création-suppression nul, mais à dépenses en hausse compte tenu du différentiel catégoriel.

- Surcoût de 2 postes en doublons (départs en retraite remplacés avant le terme de la rémunération de l'agent en partance).

Le ratio Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement atteint 42,74% en 2021 contre 42,46% en 2020.

CHAPITRE 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS : 1 486 K€ contre 1 502 K€ en 2020. Ce chapitre concerne les fonds de péréquation en légère baisse de 2020 à 2021.

- Contribution au FSRIF (Fonds de solidarité de la région Ile de France) pour 523 K€ contre 551K€ en 2020.
- Contribution au FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour 963 K€ contre 951 K€ en 2020.

CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 2 307 K€ contre 2 425 K€ en 2020. Ce chapitre comprend principalement les versements de subventions, contributions et FCCT.

- Subventions aux associations et au CCAS : 384 K€ contre 464 K€ en 2019. Cette baisse reflète essentiellement des mouvements comptables : les subventions CAF au bénéfice des crèches ne transitent plus par les comptes de la ville (-57 k€) et les subventions aux œuvres sociales sont transférées au chapitre charges de personnel.
- Contributions aux syndicats et aux groupements (SIVU Haras Lupin, SIVU Yves du Manoir, Autolib', ...) : 126 K€ contre 124 K€ en 2020, contribution à la BSPP (brigade des sapeurs-pompiers) : 152 K€ contre 159 K€ en 2020 et autres contributions (FIPHFP...) : 40 K€ contre 37 K€ en 2020.
- Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) versé au territoire Paris Ouest La Défense au titre des prestations intercommunales : 1 481 K€ contre 1 523 K€ en 2020. Le montant légal du FCCT de la ville conduit à un excédent non récupérable dans les comptes de POLD. Ce montant est renégocié chaque année pour réduire cet excédent.

- Indemnités et cotisations Elus : 124 K€ contre 118 K€ en 2020.

CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES : 155 K€ contre 174 K€ en 2020.

CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES : 93 K€ contre 46 K€ en 2020. En 2021, ce poste correspond principalement au versement de l'indemnité prévue au protocole lié au litige sur le marché forain des Fils Géraud pour un montant de 74 K€.

ECRITURES D'ORDRE : 1 100 K€ contre 709 K€ en 2020. Dotations aux amortissements : 530 K€ contre 487 K€ en 2019, écritures de cessions d'immobilisations : 571 K€ contre 132 K€ en 2020 et provisions pour risques et charges : 0 K€ contre 90 K€ en 2020 (commande publique et RH).

3) Solde de fonctionnement

	CA 2020	CA 2021
Dépenses réelles Fonct.	12 212 700	12 560 403
Recettes réelles Fonct.	14 220 391	14 636 708
Résultat réel Fonct.	2 007 690	2 076 305
Solde Opérations d'ordre	- 632 924	671 039
Résultat comptable Fonct. hors Vo2	1 374 767	1 405 265
Résultat Fonct. VO2		5 503 149
Opérations d'ordre VO2		- 5 486 975
Résultat comptable Fonct. avec Vo2		1 421 439

Le résultat réel de fonctionnement (avant opérations d'ordre) de l'année 2021 s'établit à 2 076 K€ contre 2 008 K€ en 2020 (2 076 k€ en 2019).

Le résultat comptable de fonctionnement (après opérations d'ordre et intégration des résultats VO²) atteint 1 421 K€ contre 1 375 K€ en 2020.

B - Section d'investissement

1) Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement réelles s'élèvent à 942 K€, montant nettement inférieur à la prévision budgétaire, compte tenu du report des travaux de la médiathèque et donc des subventions associées (1 372 K€) et du décalage en 2022 du versement de subventions pour un montant de 1 593 K€ sur certains projets de l'année (terrains synthétiques, cimetière, éclairage et enfouissement).

CHAPITRES Chiffres en k€	CA 2020	BP 2021	CA 2021	VARIATION CA 2021/CA 2020
FCTVA	469	250	237	-49,5%
SUBVENTIONS GRANDES OPERATIONS ET AUTRES SUBVENTIONS	1 545	3 191	475	-69,3%
AUTRES RECETTES	82	252	230	180,5%
BAUX EMPHYTEOTIQUES	0	0	0	-
EMPRUNT	0	892	0	-
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors Vo2)	2 096	4 585	942	-55,1%

Les principales recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

- FCTVA 2020 perçu sur les travaux réalisés en 2020 pour 237 K€ contre 469 K€ en 2020.
- Subventions et remboursements reçus au titre des grandes opérations : 368 K€
 - Rénovation du centre culturel : 43 K€
 - Aménagement du terrain Yves du Manoir : 71 K€
 - Terrains synthétiques du Haras Lupin : 232 K€
 - Tranche d'enfouissement privé Théry (Butard) : 4 K€
 - Tranche d'enfouissement privé Théry (Saint Gilles) : 6 K€
 - Réhabilitation extérieure école élémentaire des Peupliers : 12 K€

Les autres subventions pour 118 K€ contre 40 K€ en 2020.

- Autres recettes : la taxe d'aménagement pour 195 K€ (162 K€ au titre du projet VO²) contre 54 K€ en 2020, les amendes de police pour 0 K€ contre 25 K€ en 2020 et le remboursement d'avances sur travaux pour 15 K€ contre 0 K€ en 2020.
- Ecritures d'ordre : dotations aux amortissements : 530 K€ contre 487 K€ en 2020, provisions pour 0 K€ contre 90 K€ en 2020, autres écritures d'ordre : 502 K€ liés aux travaux en cours, cessions d'immobilisations et viager, contre 266 K€ en 2020.

2) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 586 K€, montant en ligne avec la prévision budgétaire, malgré le décalage des travaux médiathèque, les investissements dans le programme logement social ayant été supérieurs à la prévision budgétaire.

Les principaux investissements concernent donc les terrains synthétiques (1 557 K€) et le logement social (1 893 K€).

CHAPITRES Chiffres en k€	CA 2020			BP 2021		CA 2021		VARIATION CA 2021/CA 2020	
INVESTISSEMENTS COURANTS		620		1 630		1 172			89,0%
GRANDES OPERATIONS		1 274		3 469		2 336			83,4%
ACQUISITIONS IMMOBILIERES		106		406		1 893			1685,8%
REMB. CAPITAL EMPRUNTS		642		186		185			-71,2%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors Vo2)		2 642		5 691		5 586			111,4%

Les dépenses réelles, en section d'investissement se décomposent en :

- Investissements courants pour 1 172 K€ contre 620 K€ en 2020 dont :
 - Travaux et matériel bâtiments 186 K€ (travaux écoles, alarmes, travaux crèche municipale, ...)
 - Travaux de réfection voirie : 109 K€ (réfection rue Louis Barthou, panneaux de signalisation, ...)
 - Travaux d'éclairage pour 462 K€ (passage aux leds des dernières rues non équipées)
 - Investissements informatiques : 63 K€ (matériel informatique pour les écoles, ordinateurs portables, tablettes pour dématérialisation du conseil municipal et matériel informatique guichet unique, ...)
 - Mobilier urbain : 40 K€ (matériel de mobilier urbain, écran tactile extérieur Hôtel de Ville)
 - Agencement terrains espaces verts : 9 K€
- Investissements grandes opérations pour 2 336 K€ contre 1 274 K€ en 2020 dont :
 - Etudes pour l'aménagement Hôtel de Ville : 19 K€
 - Opération Centre-ville : 95 K€
 - Solde Opération 1% Paysage : 14 K€
 - Terrains synthétiques du Haras Lupin : 1 557 K€
 - Tranche d'enfouissement privé Théry (Butard) : 1 K€
 - Tranche d'enfouissement privé Théry (Saint Gilles) : 50 K€
 - Tranche d'enfouissement privé Théry (Joffre) : 231 K€
 - Etudes médiathèque et agrandissement restaurant municipal : 57 K€
 - Aménagement du cimetière : 312 K€
- Acquisitions immobilières et surcharge foncière versée aux bailleurs pour 1 893 K€.
- Remboursement du capital des emprunts pour 185 K€.
- Ecritures d'ordre pour 372 K€ contre 210 K€ en 2020.

3) Solde d'investissement

	CA 2020	CA 2021
Dépenses réelles Invest.	2 642 809	5 585 824
Recettes réelles Invest.	2 096 095	942 629
Résultat réel Invest.	- 546 714	- 4 643 194
Solde Opérations d'ordre	632 924	659 058
Résultat comptable Invest. hors Vo2	86 209	- 3 984 136
Résultat Invest. Vo2	-	3 192 729
Opérations d'ordre Vo2	-	5 486 975
Résultat comptable Invest. avec Vo2	-	1 689 890

Le résultat réel d'investissement de l'année 2021 est de - 4 643 K€ contre - 547 K€ en 2020.

Le résultat comptable d'investissement (après opérations d'ordre) s'élève à - 3 984 K€ contre 86 K€ en 2020.

Le résultat d'investissement VO² reprend l'enregistrement du bail emphytéotique pour 1 196 K€ et le report de la partie du prix à percevoir en 2023 pour 4 389 K€.

Le résultat comptable d'investissement intégrant les flux VO² s'élève à - 1 690 K€.

C - Résultat Total

Le résultat comptable total avec VO² s'élève à - 268 K€ contre + 1 461 K€ en 2020.

Après affectation des résultats antérieurs et reports d'investissements, le résultat comptable s'élève à 11 393 K€ contre 3 895 K€ en 2020.

D - Endettement et trésorerie

La ville de Vaucresson a procédé en 2021 à la négociation d'une ligne d'emprunt auprès de la banque des territoires pour le financement des acquisitions de chambres et appartements destinés au logement social. Une première tranche d'emprunt de 700 K€ a été votée au conseil municipal du 16 décembre 2021 et versée en début d'année 2022.

La ville de Vaucresson supporte par ailleurs l'emprunt souscrit auprès de la Société Générale pour l'acquisition du terrain du Haras Lupin. Cet emprunt d'un montant nominal de 4 656 K€ a été souscrit pour une durée de 25 ans jusqu'en 2034. Rappelons que les annuités (341 K€) de cet emprunt sont contrebalancées par le loyer du Stade Français (338 K€).

L'encours de la dette restant due s'élève à 3 270 K€ au 31 décembre 2021 soit 364€ par habitant à comparer à 802€ par habitant pour la moyenne nationale de la même strate.

La trésorerie de la ville de Vaucresson, reprise au compte de gestion, s'élève à 4 029 K€, contre 4 738 K€ en 2020.

La variation de trésorerie correspond au résultat réel total de l'exercice (-252 K€) et à des décalages d'encaissements-décaissements courants.

On rappellera la seconde tranche à encaisser d'ici 2023 sur la cession des terrains VO² pour un montant de 4 389 K€.

ANNEXE 1 : PRINCIPAUX RATIOS

	Informations financières - ratios	Valeurs CA 2021	Moyennes nationales de la strate – Données 2020 Source Bercy Collectivités	Moyennes départementales – Données 2020 Source SFDL-DGFIP
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 398 €	1 014 €	1 728 €
2	Produit des impositions directes/population	923 €	507 €	835 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	2 241 €	1 159 €	1 970 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	536 €	309 €	496 €
5	Encours de la dette/population	364 €	802 €	1 382 €
6	Dotation globale de fonctionnement/population	61 €	153 €	70 €
7	Dépenses de personnel/Dép. réelles de fonct.	42.74%	57.98 %	51.79 %

ANNEXE 2 : LA FISCALITE DIRECTE

La fiscalité directe locale a connu plusieurs modifications au cours des dernières années.

Dans ce cadre, il nous est apparu nécessaire de proposer une synthèse des évolutions pour la ville et les contribuables dans le tableau ci-dessous.

Rappel des évolutions fiscales :

- Suppression progressive de la taxe d'habitation (mesure nationale) : Depuis 2018, la taxe d'habitation baisse progressivement pour l'ensemble des Français. En 2021, 80 % des Français ne la payaient plus. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement était de 30 % en 2021. Il sera de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Cette suppression est intégralement compensée, dans le budget de la commune, par le transfert de la taxe foncière départementale et par un versement compensatoire de l'Etat (coefficient correcteur).
- Hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (mesure locale) : La ville de Vaucresson a décidé, à partir de 2021, de majorer de 20% la taxe d'habitation des résidences secondaires. Instaurée depuis 2015, cette majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être appliquée sur décision de la municipalité (taux majoré de 20% à 60%). Elle concerne les agglomérations, de plus de 50 000 habitants, situées en zone tendue d'accès au logement. Cette mesure représente une recette de 48 K€ en 2021.
- Hausse de la taxe foncière compensée par une baisse de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) (mesure locale) : La ville de Vaucresson a décidé à partir de 2021 de relever la taxe foncière de 0,96% et de baisser la TEOM de 0,96%. Ces deux taxes s'appliquant à des bases locatives similaires, les deux mouvements sont neutres pour les contribuables et représentent une recette additionnelle de 233 K€ pour le budget de la ville en 2021.

Compte Administratif	2018	2019	2020	2021
Recettes de fiscalité directe	7 616 729	7 788 024	7 923 414	8 218 322
Impôts locaux	7 508 289	7 663 401	7 791 516	5 130 636
Allocations compensatoires de l'Etat	108 440	124 623	131 898	3 087 686
Détail	7 616 729	7 788 024	7 923 414	8 218 322
Taxe foncière propriétés bâties	2 768 189	2 789 673	2 876 170	4 809 197
Taxe foncière propriétés non bâties	28 541	29 292	26 858	26 659
Taxe d'habitation	4 538 288	4 460 477	4 048 796	294 780
Compensation des dégrèvements liés à la réforme TH	173 271	383 959	839 692	-
Allocation compensatoire Coefficient correcteur	-	-	-	3 084 026
Allocation compensatoire de Taxe foncière	2 508	2 813	2 932	3 660
Allocation compensatoire de Taxe d'habitation	105 932	121 810	128 966	-

Avis d'impôt des contribuables	2018	2019	2020	2021
Avis d'impôt de taxe foncière	5 926 149	5 971 006	6 144 205	6 105 051
Impôts perçus par la commune	2 796 730	2 818 965	2 903 028	4 835 856
Taxe foncière propriétés bâties	2 768 189	2 789 673	2 876 170	4 809 197
Taxe foncière propriétés non bâties	28 541	29 292	26 858	26 659
Impôts perçus par d'autres collectivités	2 896 066	2 917 186	2 999 678	1 040 572
Taxe foncière propriétés bâties	1 653 958	1 668 533	1 718 067	-
Taxe additionnelle propriétés non bâties	9 515	9 768	8 947	8 880
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 082 671	1 089 810	1 121 468	879 664
Taxes spéciales	149 922	147 397	149 333	149 807
Taxe Gemapi	-	1 678	1 863	2 221
Frais de gestion de la fiscalité directe locale	233 353	234 855	241 499	228 623

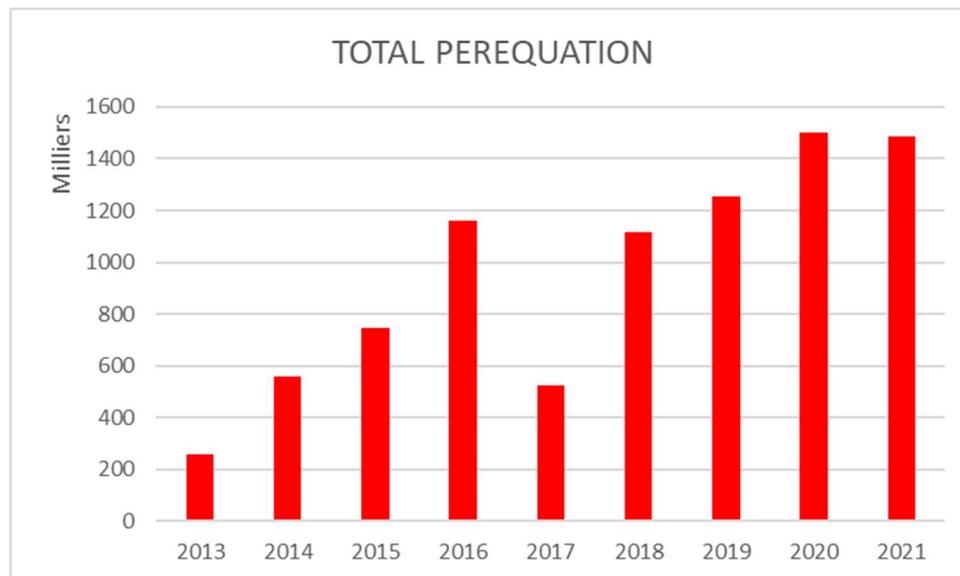
Avis d'impôt de taxe d'habitation	4 805 400	4 736 236	4 322 488	3 026 470
Impôts perçus par la commune retraités du dégrèvement Etat	4 538 288	4 460 477	4 048 796	294 780
Taxe d'habitation résidences principales et secondaires	4 538 288	4 460 477	4 048 796	246 243
Taxe d'habitation majoration résidences secondaires	-	-	-	48 537
Impôts perçus par l'Etat et autres collectivités	137 814	139 086	140 305	2 695 531
Montant résiduel de TH versé à l'Etat (fin en 2023)	-	-	-	2 688 276
Taxe spéciale d'équipement	137 814	136 062	137 428	5 051
Taxe Gemapi	-	3 024	2 877	2 204
Frais de gestion de la fiscalité directe locale et prélèvements Etat	129 298	136 673	133 387	36 159

Total des avis d'impôt taxe foncière et taxe d'habitation	10 731 549	10 707 242	10 466 693	9 131 521
--	-------------------	-------------------	-------------------	------------------

ANNEXE 3 : PEREQUATION ET DGF

EVOLUTION PEREQUATION DE VAUCRESSON :

VAUCRESSON	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
FSRIF	15 797 €	406 941 €	557 753 €	575 929 €	- €	312 906 €	450 371 €	550 829 €	522 905 €
FPIC Communal	243 796 €	150 617 €	189 334 €	582 206 €	526 135 €	804 606 €	801 913 €	951 414 €	962 987 €
TOTAL PEREQUATION	259 593 €	557 558 €	747 087 €	1 158 135 €	526 135 €	1 117 512 €	1 252 284 €	1 502 243 €	1 485 892 €



EVOLUTION DGF VILLE DE VAUCRESSON :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 644 277 €	1 508 464 €	1 248 352 €	1 026 994 €	823 878 €	752 397 €	672 338 €	616 749 €	551 114 €
-2,94%	-8,26%	-17,24%	-17,73%	-19,78%	-8,68%	-10,64%	-8,27%	-10,64%

